

ANNEXE VII/B

Dopage des chevaux

Liste des laboratoires agréés pour effectuer les analyses des prélèvements biologiques prévus au § 138 RST et § 154 GRR

- **Laboratoire des Courses Hippiques de la Fédération Nationale des Courses Françaises (L.C.H.)**
15, rue de Paradis
91370 VERRIERES-LE-BUISSON – France
- **LGC**
Newmarket Road - FORDHAM
CAMBRIDGESHIRE - CB7 5 WW, Grande-Bretagne
- **The Hong-Kong Jockey Club, Racing Laboratory**
Sha Tin Racecourse
SHA TIN, N.T. HONG KONG, CHINE
- **QuantiLAB**
BioPark Mauritius, Socota Phoenicia
Sayed Hossen Road
73408 PHOENIX – Republic of Mauritius

Pour les analyses de la deuxième partie (échantillon B/B1) d'un prélèvement ayant révélé la présence de dioxyde de carbone disponible à une concentration supérieure au seuil internationalement défini, les analyses sont effectuées au L.C.H. en présence d'un expert désigné par la FSC en accord avec l'entraîneur concerné.

De même pour certaines substances spécifiques.